

REGLEMENT DU 29^{ème} TOURNOI DU TOAC

- Art.1. Le 29^{ème} tournoi du TOAC est autorisé par la Fédération Française de Badminton.
La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton et par les dispositions générales du Guide du Badminton (chap.32 à 35).
Le juge-arbitre du 29^{ème} tournoi du TOAC sera Mr Paul VAYSSIERE , assisté de Mr Edouard PEREZ.
- Art.2. Le 29^{ème} tournoi du TOAC est une compétition nationale ouverte aux Seniors, dans les séries A, B, C, D, et Non Classés. Les disciplines proposées sont : SH, SD, DH, DD, DMx.
Les joueurs des séries B, C, D, et NC pourront s'inscrire dans 2 disciplines maximum.
Les joueurs de la série A auront la possibilité de s'inscrire dans 3 disciplines.
- Art.3. La date limite d'inscription est fixée au jeudi 23 Octobre 2014, le cachet de la poste faisant foi.
Seules les inscriptions accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du TOAC Badminton seront prises en compte (1 tableau : 15 euros / 2 tableaux : 17 euros / 3 tableaux : 20 euros).
Le nombre de participants est limité à 250 joueurs. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription afin de favoriser le bon déroulement du tournoi.
- Art.4. La confection des tableaux aura lieu le 24 Octobre 2014. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.
- Art.5. Le Comité d'organisation s'efforcera de favoriser des tableaux à éliminations par poules. Toutefois, si le nombre et la répartition des inscrits dans certaines catégories l'en empêchent, certains tableaux pourront être en élimination directe.
- Art.6. En accord avec le juge-arbitre et dans l'intérêt du tournoi, le Comité d'Organisation se réserve le droit de regrouper ou de compléter des tableaux.
- Art.7. Tout participant doit être en règle avec la Fédération Française de Badminton (licence 2014/2015).
- Art.8. Les matches se dérouleront en auto arbitrage pendant les phases éliminatoires. Dans la mesure du possible, les finales seront arbitrées par des arbitres officiels, ou le cas échéant, selon la formule choisie par le juge-arbitre.
- Art.9. Le tirage au sort pour la constitution des tableaux finaux à la sortie des poules sera effectué par le logiciel choisi par le Comité d'Organisation, mais ses choix seront assujettis à l'approbation du juge-arbitre.
- Art.10. Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable entre les joueurs). En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le RSL GRADE 1.
- Art.11. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires F.F.Bad. est exigée sur les terrains.
- Art.12. L'échéancier de la compétition sera affiché dans les salles. L'ordre des matches sera, dans la mesure du possible, respecté. Les horaires sont donnés à titre indicatif, et le match pourra être lancé 60 minutes avant l'horaire indiqué.
- Art.13. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- Art.14. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
- Art.15. Chaque joueur disposera de 3 minutes d'échauffement entre l'appel de son match et le 1^{er} volant de service. Ce temps comprend l'essai des volants et la mise en tenue de jeu.
- Art.16. Seuls les joueurs appelés à jouer auront accès aux terrains.
- Art.17. Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le match suivant est de 20 minutes.
- Art.18. Tout volant touchant le plafond ou un élément accroché à celui-ci est faute, sauf au service où il sera remis au maximum 2 fois (soit 3 services maximum).
- Art.19. Toute participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.